

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Bureau de la Recherche Scientifique

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 5 JUIN 2003

- Etaient présents :

Mesdames Elina DÉVOUÉ, Sylvie BERCION, Isabelle MARIE-JOSEPH, Armelle LABALLE, Maryse ARETHAS, Rolande LUCE, Renée NUMA, Chantal MEZEN ;

Messieurs Alain ARCONTE, Max LOUIS, Hervé AZALOUX, Henri CLERGEOT, Emmanuel JOS, Alain YACOU, Yves-André FERY, Daniel IMBERT, Jean-Gabriel MONTAUBAN, Jack MOLINIÉ, Amrane OUKAOUR, Théophile MEHINTO, Jean-Emile SYMPHOR, Marcel NÉRÉE, Jean-Marc BERNADINE, Nicolas CAMPELLO, Daniel CAFARDY, Philippe BILAS.

- Avaient donné procuration :

Madame Françoise PARIS à Armelle LABALLE, Mademoiselle Sara FAGNÉTÉ à Philippe BILAS
Messieurs Jean-Marie BRETON à Alain YACOU, Christian ALIN à Jean-Gabriel MONTAUBAN, Jean-Pierre SAINTON à Amrane OUKAOUR, Patrick SCHWARTZ à Isabelle MARIE-JOSEPH.

- Etaient absents excusés :

Madame Meriem FOURNIER-DJIMBI

Messieurs Claude MAILLE, Alain XANDÉ, Lucien DEGRAS, Lionel De REYNAL

- Invités présents :

Madame Marie-Françoise BERNABE, Directrice du Service Commun de la Documentation, représentée par Madame Catherine VASSILIEFF

Monsieur Maurice BURAC, Vice-Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jacky NARAYANINSAMY, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

- Invités excusés :

Madame Francine FEBRER, Secrétaire Générale de l'UAG

Monsieur Bruno VALDEVIT, Agent Comptable de l'UAG

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Adoption du PV du Conseil scientifique du 5 décembre 2002 (document déjà transmis)
- 2 - Critères de reconnaissance d'une équipe de recherche par le CS
- 3 - Répartition de l'enveloppe financière 2003 du contrat dans les rubriques suivantes :
 - Politique contractuelle de politique de recherche
 - Echanges interpôles UAG
 - Soutenances de thèses et stages de doctorants
 - BQR
 - Missions d'échanges scientifiques
- 4 - « La Recherche s'affiche »
- 5 - Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'AUF
- 6 - Election partielle de membres de la Section Permanente
- 7 - Questions diverses

Le Président Alain ARCONTE ouvre la séance à 9 heures 25. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et demande aux participants de se présenter. Les instances peuvent enfin fonctionner, après les mouvements de grève sur les trois campus qui ont empêché le déroulement des élections des membres étudiants des différents conseils.

Le Président signale que le rapport de l'IGAEN est en cours et sera remis au ministre vers la fin de juin. Des discussions auront lieu dans les trois conseils pour une restructuration du fonctionnement de l'UAG.

Monsieur Max LOUIS remercie Monsieur Eric ESPARRE, DRRT de la Région Martinique, d'assister à ce conseil car il a été prévenu tardivement.

Le Vice-Président rappelle l'ordre du jour et demande l'inscription des questions diverses :

- 1- Quelle est l'articulation entre l'Ecole Doctorale et le Conseil Scientifique ? Peut-on avoir un rapport annuel du fonctionnement de l'Ecole Doctorale ?

2- Prise en charge par l'établissement des membres des jurys de thèse.

3- Politique de l'établissement sur le recrutement des doctorants formés à l'UAG

Monsieur Alain ARCONTE présente les excuses de l'agent comptable retenu en Guadeloupe à sa demande.

I- Adoption du PV du Conseil scientifique du 5 décembre 2002

Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est mis au vote. Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sept personnes ne prenant pas part au vote, aucune abstention et aucune voix contre n'étant comptabilisée.

II- Reconnaissance des équipes par le Conseil scientifique

Le Vice-Président signale qu'à l'UAG il existe des équipes de recherche labellisées, des Unités Mixte de Recherche (UMR) et des équipes reconnues par le CS. Il rappelle que les derniers CS ont voté le principe que toutes les équipes se présentent à l'expertise du ministère. En conséquence, les équipes non labellisées par le ministère ne sont plus aidées ni reconnues par le CS. Pendant les deux premières années du contrat, seules les équipes labellisées sont soutenues par le CS. Pendant les deux dernières années, il est possible d'aider des équipes non reconnues par le ministère ou en émergence. Il précise que, dans les recrutements de nouveaux collègues, le profil recherche est ciblé pour que celui-ci s'intègre dans une équipe existante ou mette en place une nouvelle équipe dont la thématique serait nouvelle pour l'UAG.

Monsieur Max LOUIS signale qu'à l'UAG, il existait des équipes reconnues et aidées par le CS, certaines depuis fort longtemps, qui sont allées ou non à l'expertise et dont on n'entend plus parler.

À côté des unités de recherche habilitées à recevoir des doctorants, il existe des équipes d'expertise reconnues par le CS mais non habilitées à encadrer des DEA ou des doctorants et qui ne peuvent donc prétendre recevoir des fonds de l'Etat ou des collectivités. Monsieur Daniel CAFARDY demande s'il est question de critères de reconnaissance pour une équipe émergente qui voudrait être reconnue par le CS et qui devrait fournir au CS un projet de recherche et des résultats. Des interventions de Messieurs Jack MOLINIÉ et Daniel IMBERT, il ressort que les équipes reconnues et les équipes d'expertise participent au fonctionnement de la recherche, les premières alimentent le BQR sur les crédits du contrat quadriennal et reversent un pourcentage sur le montant des autres contrat de recherche comme le font les équipes d'expertise qui bénéficient du matériel et du fonctionnement de l'université, le pourcentage prélevé restant malgré tout minime (2 ou 6 %).

Monsieur Max LOUIS signale qu'actuellement ces « Frais de Fonctionnement de la Recherche », qui étaient utilisés pour des actions d'intérêt commun, ne sont pas prélevés, l'agent-comptable argumentant que les signatures de contrat en cours d'année posent un problème financier pour établir le budget. Monsieur Jack MOLINIÉ précise que l'agent comptable propose de prélever des taxes sur les contrats de recherche. Il met en garde contre le fait que les équipes d'expertises risquent de monter des cabinets extérieurs qui feraient payer les expertises à l'UAG.

Concernant le secteur Lettres et Sciences Humaines, Monsieur Alain YACOU signale que certains collègues travaillent sur des champs de recherche en dehors de l'UAG et émargent dans des équipes d'autres universités bien qu'ils enseignent à l'UAG. Il demande s'il est possible de mettre en place des conventions entre des équipes de l'UAG et des équipes extérieures à l'UAG pour que ces collègues ne soient pas excentrés. Monsieur Jack MOLINIÉ estime que le problème est délicat, car ces enseignants-chercheurs ne pourraient être pris en charge par le CS de l'UAG. Dans le même ordre d'idée, Monsieur Daniel IMBERT pense qu'il faudra faire très attention au problème financier dans le cas de création d'UMR.

À la question de Monsieur Daniel CAFARDY concernant la définition d'une équipe émergente - nouvelle équipe ou ancienne en dormance qui repartirait ?- Monsieur Daniel IMBERT suggère que la Section Permanente propose des critères.

Monsieur Alain YACOU rappelle qu'une équipe est composée de Professeurs, de Maîtres de Conférences et/ou de chercheurs d'organismes.

Monsieur Max LOUIS annonce qu'il diffusera, après le CS, une information sur les possibilités de demander une reconnaissance et de faire expertiser à l'extérieur.

III- Répartition de l'enveloppe financière 2003 du contrat quadriennal

Monsieur Max LOUIS explique la procédure utilisée pour la redistribution des crédits 2003 : un appel d'offre a été lancé, suivi de réunions avec les chercheurs sur les trois sites. L'appel d'offre a été transmis à tous les responsables d'équipes et mis sur le site de l'UAG.

Le Président signale que c'est la première fois que l'on regroupe sur trois jours les différentes réunions, système dont il faudra tirer les conclusions. La Section Permanente du CS qui s'est réunie la veille de ce conseil a fait des propositions.

Le Vice-Président présente les différentes rubriques financières de l'appel d'offre 2003 :

- politique contractuelle de recherche, axée sur une politique de recrutement de qualité vers la recherche en intégrant de nouveaux enseignants-chercheurs dans les équipes reconnues, le développement des relations avec les organismes de recherche, l'émergence du « pôle universitaire guyanais », le renforcement de la recherche dans le domaine des matériaux, une meilleure structuration de la recherche en sciences de la terre et de l'univers, une meilleure structuration de la recherche hospitalo-universitaire en relation avec l'INSERM et l'Institut Pasteur, un accompagnement des projets en partenariat avec l'IRD (télé-détection, santé, langues et cultures régionales, ...).
- Echanges inter-pôles pour permettre le déplacement des chercheurs des équipes multisites
- stages de doctorants pour leur permettre de se déplacer dans des laboratoires extérieurs, faire de la bibliographie ou prendre des contacts. En ce qui concerne les soutenance de thèses, il a été retenu de donner une prime à une équipe qui intègre dans un jury de thèse un enseignant-chercheur d'une université des RUP.
- missions d'échanges scientifiques pour aider les collègues à aller dans des laboratoires extérieurs ou participer à un colloque avec présentation d'une communication.
- BQR qui présente trois rubriques : organisation de colloque, publication et actions spécifiques.

1 – Politique contractuelle de recherche (62 587,09 euros)

Cette somme provient de deux sources de crédits : une attribution du ministère de 37 568,66 euros et 25 018,43 euros provenant du BQR.

Plusieurs types de dossiers ont été présentés dans cette rubrique :

- les demandes d'intégration de nouveaux enseignants-chercheurs, pour des collègues qui n'apparaissent pas dans les demandes de contractualisation. Un enseignant-chercheur qui arrive de l'extérieur est crédité d'un point, celui déjà présent dans l'équipe comme ATER est crédité de 0,5 point.
- le rapprochement avec les organismes de recherche
- un accompagnement de la recherche dans le cadre de l'émergence du « pôle universitaire guyanais »
- le renforcement de la recherche dans le domaine des matériaux
- le développement des axes forts

Le SCD a fait une demande très élevée. La SP propose que la dotation au SCD fasse partie de la politique contractuelle et a attribué une somme de 10 000 euros.

Madame Catherine VASSILLIEFF note l'effort du CS et pose la question de la pérennisation de cette dotation qui avait été actée dans le précédent PV. Monsieur Max LOUIS rappelle que le principe d'un soutien à la documentation pendant la durée du contrat avait été retenu. Cependant, la somme sera revue, chaque année, sur présentation d'un dossier.

A la question de Monsieur Jack MOLINIÉ, s'étonnant de la dotation d'une équipe plus élevée que la dotation demandée, Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN signale que, lors du dernier CS, il avait été décidé de donner un forfait pour l'intégration des nouveaux enseignants-chercheurs, d'où la différence notée.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 1 sont adoptées à l'unanimité.

2- Echanges interpôles (24 608.29 euros)

La dotation essaie de prendre en charge le billet et une participation à l'hébergement.

Le Vice-Président fait un point sur le PPF – Lettres et Sciences Humaines. Il rappelle que, lors des expertises, la MSU a constaté que plusieurs équipes avaient des travaux qui se recoupaient. La MSU a décidé de labelliser toutes les équipes de Lettres et Sciences Humaines avec une dotation moindre et a créé ce PPF pour des actions communes. La demande du PPF a été prise en compte dans la rubrique « Politique scientifique » et non dans cette rubrique.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 2 sont adoptées à l'unanimité.

3- Soutenances de thèses et stages de doctorants (20 782,72 euros)

Il s'agit, d'une part les déplacements des doctorants hors de leur laboratoire d'accueil et d'autre part une prime pour participation de collègues d'universités des Régions Ultra-Périphériques (RUP) de l'Europe ou d'universités étrangères comme membres des jury de thèses soutenues à l'UAG. Une prime de 500 euros est attribuée aux unités QPVT et GRELCA pour la participation d'un membre de jury de thèse de l'Université de La Réunion.

Dans ce tableau, certaines demandes ont été barrées. Monsieur Max LOUIS explique que la règle retenue est un financement par personne. Certains doctorants ont déjà été soutenus lors du précédent budget et n'ont donc pas été retenus. Le Vice-Président précise qu'il y a eu une inflation considérable et que la SP a été obligée de proposer de ne pas prendre en compte ceux qui avaient déjà bénéficié d'une aide. Avec 250 doctorants et 25 thèses soutenues par an, il y aura peut-être obligation de limiter l'aide à deux doctorants et les demandes à quatre dossiers.

A la question de Monsieur Philippe BILAS, à savoir si cette part du budget ne peut augmenter, Monsieur Max LOUIS répond que cette dotation est figée dans le contrat et qu'il faudrait prélever sur le BQR.

Madame Sylvie BERCIION précise que la SP a essayé de voir comment il était possible d'aider en donnant une somme par personne permettant la prise en charge d'une mission et prenant en compte le lieu de déplacement. Il faudrait peut-être aller plus loin dans les critères et limiter les demandes aux doctorants de deuxième et troisième années. Ces propositions sont approuvées par Monsieur Daniel CAFARDY.

Monsieur Daniel IMBERT propose de donner un pourcentage aux grosses équipes qui ont beaucoup de doctorants. Monsieur Jack MOLINIÉ pense que la somme est trop faible et qu'il faudrait prendre sur le BQR pour augmenter l'aide aux doctorants.

Monsieur Alain ARCONTE signale que les doctorants sont dans des équipes de recherche qui peuvent aussi les prendre en charge. À ceci, Monsieur Jack MOLINIÉ répond que les crédits donnés aux unités par le ministère sont faibles.

Le Président remarque que c'est la seule rubrique où il n'y a pas de reliquat et, de plus, le Prix de thèse n'a pu être mis en place. Sur ce dernier point, Monsieur Max LOUIS précise que la commission n'a pu travailler suite aux mouvements de grève sur les campus. Les jurys n'ont pu avoir les documents prévus et donc pas proposé de candidats. Le Vice-Président ajoute que la SP proposait que le doctorant fasse lui-même sa demande de soutien, sur projet validé par l'équipe en précisant le statut éventuel de l'étudiant (allocataire ou salarié). Pour Monsieur Henri CLERGEOT, le déplacement des doctorants devrait être pris en charge par l'équipe. Pour Monsieur Alain YACOU, le directeur de l'unité doit voir quel doctorant prendre en charge, en fonction de la politique de recherche du laboratoire. Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN pense qu'il ne faut pas figer les choses. Il faut faire un effort pour les doctorants, en sachant que ce qui est donné est insuffisant. Il faut avoir une vraie politique de recherche et c'est le directeur du laboratoire qui devrait discuter dans l'équipe et faire un classement sérieux. Par contre, il n'est pas d'accord pour donner un pourcentage en fonction du nombre des membres de l'unité.

Monsieur Daniel IMBERT trouve dommage que le Prix de thèse émerge dans cette rubrique et non au BQR. De plus, il pense que les thésards qui sont dans des grosses équipes risquent d'attendre pour être aidés.

Le Président pense qu'il faut un cadre, mais pas figé, et que la SP et le CS ne doivent pas être une chambre d'enregistrement. Il suggère que les deux propositions de prendre en charge les doctorants de deuxième et troisième année et de donner un pourcentage aux équipes ne remettent pas en cause les propositions de la SP.

Le Vice-Président rappelle aussi la possibilité de mettre en place des cotutelles de thèse pour lesquelles le ministère accorde des crédits spécifiques pour les missions du doctorant et des directeurs de thèse.

Le Conseil décide qu'une seule aide sera accordée par doctorant au cours de sa thèse.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 3 sont adoptées à l'unanimité.

4- Bonus Qualité Recherche – BQR (66 765,57 euros)

Concerne les trois rubriques habituelles : actions spécifiques, publications, colloques.

- Actions spécifiques (13 000 euros):

Les aides demandées pour la préparation d'un HDR ne seront attribuées qu'après avis du conseil restreint. Deux demandes n'ont pas été honorées, le BQR ne pouvant financer l'équipement.

A la question de Monsieur Daniel IMBERT, à savoir comment émarginer dans cette rubrique qui ne prend en compte ni matériel, ni missions, le Vice-Président précise que l'on peut demander des aides en fonctionnement (par exemple des journées d'utilisation de microscope) et de l'aide aux missions uniquement dans le cas d'une préparation à l'HDR.

- Publications (36 500 euros) :

Pour l'édition d'un ouvrage, il est demandé de fournir le devis et l'acceptation de l'éditeur ainsi que le sommaire. Beaucoup de demandes ont été présentées.

Monsieur Alain YACOU précise que certaines équipes ont dû abandonner leurs demandes et pense que le ministère ne donne pas suffisamment de crédits.

- Colloques (16 000 euros) :

Dotation pour l'organisation de colloques. La SP a pris en compte la portée du colloque (international, national ou local) et le nombre de participants.

En ce qui concerne le colloque organisé par l'équipe GRIMAAG, Monsieur Jean-Emile SYMPHOR signale que les documents demandés n'étaient pas finalisés au moment de la demande. Ils peuvent être présentés maintenant.

Le Président considère que c'est un peu tard, d'autant que d'autres dossiers incomplets ont été refusés.

Monsieur Daniel IMBERT pense que les dossiers incomplets posent problème. Il propose qu'ils soient pris en compte rétroactivement et que les dossiers, avec justificatifs, soient revus en 2004. Pour Monsieur Jean-Emile SYMPHOR, le GRIMAAG, qui vient d'être reconnu pour ce contrat, n'a pas un volant financier suffisant pour faire l'avance pour une organisation aussi importante.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 4 sont adoptées à l'unanimité.

5- Missions d'échanges scientifiques (32 811,06 euros)

La SP a fait la proposition de donner au maximum deux missions par équipe. Il y a, cette année, une explosion du nombre de demandes de missions. Monsieur Daniel IMBERT considère que c'est le même problème que pour les doctorants : quelle que soit la taille de l'équipe, on donne la même chose.

Monsieur Jean-Marc BERNADINE signale que la SP a fait un premier classement, puis le supplément a été réaffecté au vu des dossiers. Monsieur Amrane OUKAOUR précise que les critères, affectés aux missions des doctorants, ont été les mêmes pour attribuer les missions d'échanges scientifiques. Madame Sylvie BERCIION ajoute qu'il a été discuté à la SP la possibilité de n'attribuer qu'une mission par enseignant-chercheur sur la durée du contrat.

Le Président pense que cette répartition n'est pas satisfaisante et qu'il faudra pousser la réflexion en amont. Mettre la SP 24 heures avant le conseil n'est peut-être pas une bonne solution. Il propose d'adopter cette répartition en y mettant des réserves et de réfléchir pour ne pas pérenniser la chose, l'an prochain.

Les propositions de répartition de l'enveloppe financière du point 5 sont adoptées à l'unanimité.

IV – Information sur le LMD par le Vice-Président du CEVU

Monsieur Jacky NARANAYINSAMY présente la philosophie générale du dispositif LMD et souligne que les contrats quadriennaux de la vague A (pour la rentrée 2003) sont conçus dans ce cadre.

LES OBJECTIFS

Le LMD est la déclinaison française de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (C3ES) doit :

- Contribuer à l'harmonisation des niveaux de sortie et des cursus des formations diplômantes.
- Donner une meilleure lisibilité internationale de l'organisation de l'ES en France.
- Faciliter la mobilité des étudiants, qui pourront valider un diplôme par un parcours sur plusieurs universités européennes.
- Supprimera à terme les cursus cylindriques.
- Fera, très probablement, disparaître de manière progressive les diplômes intermédiaires : DEUST/ DUT/ DEUG/ Maîtrise/ MST/ MSG/DEA/DESS....qui demeurent des diplômes nationaux.

LA REGLEMENTATION

- Décret 2002- 480 du 8 avril 02 : Fixe la terminologie « Master ».
- Décret 2002- 481 du 8 avril 02 : Fixe les titres et grades universitaires.
- Décret 2002- 482 du 8 avril 02 : Fixe le cadre général français de la construction européenne de l'ES et définit la notion de « crédit européens ».
- Arrêté du 23 avril 2002 sur la Licence : Définit la notion de parcours licence en englobant tous les parcours existants.

- Arrêté du 25 avril 2002 sur le Master : Définit le diplôme de Master recherche ou master professionnel.
- Arrêté du 25 avril 2002 sur les études doctorales : Une nouvelle définition du DEA dans le cadre « master » et abroge l'arrêté du 30 mars 92 modifié sur les études de troisième cycle.

Il convient de distinguer parmi les diplômes nationaux de l'ES, les **grades qui** sont au nombre de 4 (**Bac, Licence, Master, Doctorat**) des **titres** universitaires que sont par exemple : DEUST, DUT, DEUG, Maîtrise, DEA, DESS.....

LES GRANDS PRINCIPES

1/ la notion de domaine de formation

Chaque établissement devra déterminer les grands domaines de formation recouvrant son offre de formation. Un domaine de formation est un ensemble cohérent de plusieurs disciplines et de leurs champs d'application.

2/ la notion de parcours type

Est un parcours fléché qui conduit à un type de diplôme. L'organisation de l'enseignement doit permettre à l'étudiant de pouvoir s'écarter de ce parcours fléché en fonction de son projet personnel et professionnel.

3/ Le concept d'orientation progressive

L'étudiant s'inscrit au départ dans un domaine de formation large et s'oriente au fil des semestres vers le diplôme de son choix dans ce domaine, en fonction de son projet personnel et professionnel.

La mise en œuvre du concept repose sur l'organisation dans le temps et dans l'espace des UE de différenciation ou optionnelles.

4/ Le principe de l'évaluation.

L'évaluation devient obligatoire pour obtenir une habilitation « L ».

Pour le parcours « M » l'évaluation périodique ne semble pas présenter le même niveau d'obligation.

Elle est un outil au service de l'amélioration de la qualité et de la performance des formations : Instrument de dialogue entre équipe de formation et étudiants.

Elle est basée sur un questionnaire qui sera dépouillé et analysé par une commission comprenant des étudiants, et qui intègre des indicateurs de réussite.

5/ L'équipe de formation.

Les demandes d'habilitation ne devront plus se satisfaire d'une simple composition de l'équipe de formation. Il faudra désormais préciser son organisation et ses domaines de responsabilités dans le parcours de l'étudiant. Par exemple la mise en œuvre des dispositifs : accueil, tutorat d'accompagnement, soutien, orientation ou réorientation, cohérence pédagogique,...

6/ Le principe des « crédits »

Chaque unité d'enseignement ou élément constitutif d'une UE à une valeur exprimée en crédits européens. De même chaque diplôme national correspond à un nombre de crédits validés.

La licence : 6 semestres (180 crédits) (3x60= 6x30)

Le master : 10 semestres (300 crédits) (10 x30 = 5x60)

Il n'y a pas réciprocité automatique :

Toute accumulation de 180 crédits ne donne pas automatiquement une licence. Mais toute licence validée donne automatiquement 180 crédits.

7/ Le supplément au diplôme

Est un document complémentaire au diplôme qui décrit le diplôme en terme de compétences acquises et de savoir-faire. Il comportera également une notation internationale de type (A...E).

Compte tenu des observations faites à l'expertise aux universités en phase de contractualisation et des échanges avec les autres vice-présidents, on peut souligner les éléments suivants :

- En général il est demandé un petit nombre de domaines de formation.
- Le dispositif d'évaluation est une exigence incontournable.
- Il n'est pas assuré d'avoir un master dans chaque domaine de formation.
- Le CS et le CEVU devront travailler en synergie dans l'élaboration des propositions pour les masters.

La conception de l'offre de formation doit intégrer le principe de non concurrence entre les universités d'une même région (Universités ayant le même bassin naturel de recrutement). Elle doit se positionner de préférence en terme d'attractivité sur le plan européen.

Des grands principes sont retenus. Il existera un petit nombre de domaines de formation, chaque université étant libre de proposer ses domaines à l'évaluation. Il n'y aura pas de mastère dans chaque domaine de formation et le CS et le CEVU devront travailler en synergie. Il ne devra pas exister de concurrence entre les régions universitaires françaises, la concurrence se faisant avec l'Europe et l'international. Pour les petites universités, le risque sera de ne pas avoir de mastère.

Monsieur Alain ARCONTE précise que ce projet est à rapprocher du projet de loi sur l'autonomie des universités qui encourage le regroupement des petites universités.

Pour l'UAG, les grands domaines de formation devront être définis en novembre 2003. Pour la mise en place du prochain contrat au 1^{er} janvier 2006, les offres de formation devront être présentées en 2005.

V- « La Recherche s'affiche »

Monsieur Max LOUIS rappelle que la première édition a été organisée en Guadeloupe. Le principe est celui d'un concours d'affiches présentées par des doctorants ou des jeunes chercheurs.

L'édition de cette année est prévue en Guyane, avec proposition d'y associer le CRESTIG et que cette journée se tienne dans le cadre de la Fête de la Science en octobre. Quatre thèmes ont été retenus :

- Ressources naturelles ;
- Santé ;
- Sciences et Technologies ;
- Langues, cultures et sociétés.

Le projet de budget et d'organisation a été soumis au comité préparatoire de « la Fête de la Science » en Guyane qui a retenu le principe de donner un prix honorifique et non sous forme financière et souhaite que la présentation des travaux aille plus dans le sens de la vulgarisation. Entre-temps, la Région Guyane a décidé d'organiser « les Assises de la Recherche en Amazonie ». Le dossier de « La Recherche s'affiche » sera soumis au CR de Guyane avec la proposition que les premiers prix soient des récompenses financières. L'UAG, par l'intermédiaire du CS et de l'ED, prendrait en charge le déplacement de 10 ou 12 jeunes chercheurs.

Le jury serait constitué des 3 DRRT des 3 Régions Guadeloupe, Guyane et Martinique, plus une personnalité scientifique guyanaise. Le Président propose d'y adjoindre un membre du CS de l'UAG pour que le jury soit composé d'un nombre impair de personnes.

Monsieur Eric ESPARRE, DRRT de la Martinique, reçoit cette proposition avec intérêt. Cependant, il pose le problème de la disponibilité des DRRT, si les 3 Fêtes de la Science » ont lieu en même temps sur les trois départements. Il pense qu'il serait intéressant de mettre dans le jury un représentant d'une collectivité territoriale.

En conclusion, le Président pense qu'il faut convaincre la région Guyane de coupler « La Recherche s'affiche » avec les « Assises de la Recherche en Amazonie » et faire une proposition de jury.

VI- Compte-rendu de la réunion du Conseil Scientifique de L'AUF

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) est une structure associative internationale constituée par des universités du monde francophone. Des universités non francophones, mais qui assurent des formations en langue française peuvent également y adhérer. L'agence est administrée par un Recteur et un Directeur entourés par 3 conseils : le Conseil Scientifique (CS), le Conseil Associatif et le Conseil d'Administration.

La politique scientifique est définie par le CS et arrêtée par le Conseil Administratif. Cette politique scientifique, est centrée autour des relations entre universités Nord et universités Sud. Les premières contribuant, à travers des programmes d'appui, au développement et au renforcement des formations universitaires au sein des secondes. Pour ce faire, l'AUF dispose notamment de bourses de formation initiale, de formation à la recherche et de formation post-doc, dont profitent les étudiants des universités du Sud qui souhaitent compléter leur formation dans d'autres universités Sud ou Nord. L'AUF soutient également des réseaux de recherche, la mise en place de pôles d'excellence de recherche dans les universités Sud avec la contribution d'universités Nord.

Cette politique est mise en œuvre dans les bureaux régionaux de l'AUF. Ainsi, pour notre région, il existe un Bureau Caraïbe, basé à Port-au-Prince. Ce Bureau a entre autres, la charge d'animer et de soutenir la Conférence des Recteurs et des Universités de la Caraïbe, dont l'UAG assure la Vice-Présidence. Notre région Caraïbe reste le parent pauvre de l'AUF, du fait du retard chronique et des faibles effectifs des universités sud, essentiellement basées à Haïti, face aux bulldozers que sont les Régions Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest et Océan Indien.

VII- Election des membres de la Section Permanente

Compte Tenu du renouvellement des membres étudiants des trois conseils et d'un départ en mutation, deux membres de la Section Permanente sont à remplacer.

Monsieur Jack MOLINIÉ se présente pour le secteur Guadeloupe et Monsieur Daniel CAFARDY comme représentant étudiant.

Ces deux personnes sont élues à l'unanimité.

VII- Questions diverses

1- Liaison Ecole Doctorale – Conseil Scientifique

Monsieur Max LOUIS précise que l'ED s'occupe des doctorants et le CS des équipes de recherche. Un effort est fait pour mettre en œuvre des opérations où les deux structures sont impliquées.

Monsieur Daniel IMBERT demande que le CS puisse avoir un rapport annuel du fonctionnement de l'ED. Il suggère que l'UAG fasse pression au niveau des Régions, pour que les demandes de bourses soient validées rapidement.

Le Vice-Président signale que le Directeur de l'ED sera invité aux réunions du CS et qu'il demandera au directeur de faire un rapport sur le fonctionnement de l'ED lors du prochain CS.

Il propose aussi de mettre, à l'ordre du jour du prochain CS, une discussion sur la politique de recrutement des doctorants.

2- Prise en charge des membres des jurys de thèse

Le Vice-Président rappelle que le jury de thèse est pris en charge par la scolarité, mais qu'il semble y avoir une dérive, puisque seulement deux membres extérieurs sont invités.

Monsieur Alain YACOU rappelle que Monsieur MARTELLY, un des précédents Agent Comptable, avait organisé un « pot commun des inscriptions » pour la prise en charge des membres de jurys de thèses.

Monsieur Maurice BURAC confirme que, dans toutes les universités françaises, l'établissement prend en charge les frais des membres extérieurs des jurys des thèses.

Le Président va demander qu'une étude soit faite sur le financement des jurys de thèses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 13 heures